

FEVRIER MARS 2024

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

Depuis près de deux ans, notre département est frappé par une sécheresse sans fin. Ce ne sont pas les quelques gouttes d'eau récentes qui réduiront le déficit pluviométrique qui a atteint un déficit de 80% pour le mois de janvier.

Le comité sécheresse se réunira dans les prochains jours. Nous attendons de nouvelles mesures pour préserver notre ressource en eau et pour faire face aux risques incendies.

Il nous faut renforcer notre vigilance et adopter de nouveaux comportements !

Concernant les économies d'eau, nous appelons à la responsabilité de chacun et chacune pour respecter strictement les mesures arrêtées par le préfet et à ne pas utiliser l'eau potable pour l'arrosage. Solidaires avec les agriculteurs du Conflent, nous vous savons responsables pour ne pas utiliser l'eau du canal de Bohère à d'autres fins que celui de l'arrosage autorisé par le syndicat.

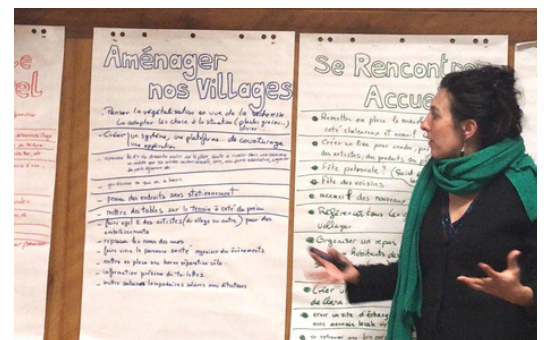
Nous avons été informés que Clara-Villerach faisait partie des 18 communes de la Communauté de communes les plus vulnérables face aux risques incendie.

Suite aux réunions citoyennes, aux échanges, aux conseils mutuels, nombreux et nombreuses d'entre vous, avez commencé des travaux de débroussaillage comme préconisés par l'ONF.

Très prochainement, une expertise forestière permettra de déterminer les priorités des travaux à effectuer au-delà des obligations légales. Des réflexions sont en cours pour doter les communes dans des situations très critiques d'équipements comme des citernes, ou d'intensifier la création de zones de réduction de combustibles.

Des plaquettes de communication nous parviendront pour redoubler nos efforts.

Ensemble, nous saurons faire face à cette situation inédite.



CONTACTEZ NOUS A

commune-de-clara@orange.fr

Mairie de Clara-Villerach

1 rue de la Mairie

66500 Clara-Villerach

Tel : 09.60.43.06.36

Patrick Marcel : 06.73.94.76.36

Stéphane Salies : 06.33.96.54.16

Permanences des élus sur RDV :

A Clara les mardis de 18h30 à 19h30 et le premier samedi du mois de 10h à 12h.

A Villerach le troisième samedi du mois de 10h à 12h salle Polyvalente.

Ouverture du secrétariat Mairie au public les mercredis de 9h à 12h jusqu'au 31 mars 2024

Rejoignez-nous sur notre [facebook](#) Clara Villerach

Abonnez-vous à l'application *Panneau Pocket* pour suivre les alertes et infos pratiques de la mairie



Présence médicale – Cabinet d'Olette

Suite au départ d'un médecin sur le site d'Olette, le Conseil communautaire réuni le 15 février, a adopté un dispositif incitant des médecins à consulter au cabinet médical d'Olette et ainsi permettre de maintenir un accès aux soins de proximité. Dans l'attente d'une réelle permanence médicale, cette solution, pour une durée d'un an, a été trouvée grâce à une concertation avec la Communauté Professionnelle Territoriale de santé et la Communauté de communes. Les consultations de soins non programmés seraient assurées par des médecins volontaires à raison de 2 jours par semaine. Il est rappelé que l'hôpital de Prades a ouvert depuis juillet 2023 des consultations de soins non programmés permettant à la population d'avoir des consultations médicales sur le site de l'hôpital en complément de l'offre de la maison de santé.

Ambassadeurs du numérique

Le Conseil Départemental a défini une nouvelle phase de sa politique d'inclusion numérique. Une nouvelle convention avec la Communauté de communes permet la présence d'ambassadeurs du numérique dans les médiathèques de Prades, Vinça, Marquixanes, dans les bibliothèques de Sahorre, Ria-Sirach, Catllar, mais aussi à Baillestavy, Los Masos, Villefranche de Conflent. Le rôle des Conseillers numériques est d'accompagner les habitant.e.s dans leurs démarches en ligne (ex: démarches administratives, travail à distance, maîtrise des réseaux sociaux, protection des données personnelles, consultation médicale, suivi de la scolarité des enfants..).

Accueils de loisirs

Les périodes d'ouverture des accueils de loisirs pendant les vacances d'été et les dates d'inscriptions ont été arrêtées. Toutes les informations sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes <https://www.conflentcanigo.fr/enfance-jeunesse>.

Restauration scolaire – Année scolaire 2024/2025

Les inscriptions pour la restauration scolaire sont fixées sur la période du 15 mai au 12 juillet. Aucune inscription hors de cette période ne sera acceptée, hors les nouveaux arrivants.

URGENCE 114

Urgence 114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques pour contacter les secours (SAMU, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie) les plus proches, grâce à la conversation totale (visio, texte/voix, images).

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ?

Sur le site internet ou sur l'application Urgence 114, vous pouvez contacter directement le 114 : des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct avec le service d'urgence le plus proche. Dès maintenant, vous pouvez remplir à l'avance votre profil pour gagner du temps en cas d'urgence.

Plus d'informations sur : <https://www.info.urgence114.fr>

Le 114, comment ça marche ?

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ? Contactez immédiatement **Urgence 114**. Le 114 gère votre appel en lien direct avec le service d'urgence du département de l'appel.



Comment contacter le 114 ?

Plusieurs moyens de contacter **Urgence 114** : via l'application, le site internet ou par SMS.

- Sur notre application **Urgence 114** à télécharger sur votre store (Google Play, App Store).
- Sur notre site internet : urgence114.fr
- Par échange SMS avec 114 en destinataire : Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114. Passé 1 min sans réponse, renvoyez un SMS.





Motion de soutien aux agriculteurs du Conflent

Lors de sa séance du mardi 06 février 2024, le Conseil municipal a adopté la motion de soutien aux agriculteurs du Conflent. En lien avec la mobilisation nationale du monde agricole de ces dernières semaines, plus de 200 agriculteurs du Conflent, toutes filières confondues se sont regroupés et mobilisés pour mener des actions afin d'alerter et de sensibiliser sur leur situation. Leur collectif s'est mis d'accord sur un ensemble de revendications qui ont été portées au sous-préfet. Ils ont sollicité les élus de chaque commune pour adopter cette motion de soutien ainsi que le conseil communautaire. Contenu de la motion de soutien :

- Considérant les conditions climatiques préoccupantes des 3 dernières années. Forte sécheresse, changement de tranche climatique à "Aride" pour notre département.
- Considérant les restrictions à l'usage de l'eau de l'an passé qui seront sûrement renouvelées cette année, au vu des précipitations de l'hiver 2023-2024.
- Considérant l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie
- Considérant le caractère exceptionnel de notre territoire du Conflent regroupant en son sein 6 réserves naturelles, le grand site du Canigó, le PNR Pyrénées Catalanes, la plus grande réserve de biodiversité de France métropolitaine
- Considérant le large mouvement indépendant réunissant la majorité des exploitations du Conflent et leurs revendications.

Le conseil municipal après en avoir discuté, souhaite exprimer son inquiétude aux décisions du gouvernement en matière d'agriculture et d'environnement.

En ce qui concerne la gestion responsable de l'eau entre les secteurs, agricole, tourisme, industrie, communes, et par les habitants des territoires.

- Nous demandons : Une vision globale de l'eau sur le département et non limitée aux territoires concernés
- Nous demandons : Le financement intégral de Micro-retenues, petits équipements de stockage et abreuvement d'animaux (sur les exploitations et les estives) pour les agriculteurs
- Nous demandons : Le maintien des canaux d'irrigation gravitaire, structures millénaires, clé de voûte de la survie de nos vallées et du remplissage des nappes phréatiques pour tout le département.
- Nous demandons : D'arrêter la bétonisation et l'artificialisation des terres agricoles.

En ce qui concerne l'agriculture particulière au Conflent : 39 % d'exploitation en bio (Agreste 2020) ; maraîchage de qualité ; entretien de paysages difficilement mécanisable et accessible aux services d'incendie et d'entretiens ; petites exploitations ; pastoralisme ; mais aussi, élément intégré et nécessaire au tourisme.

- Nous demandons : une réforme de la PAC pour une meilleure répartition des aides pour toutes les filières et toutes les tailles d'exploitations.
- Nous soutenons : La volonté des agriculteurs à devenir urgemment un territoire pilote, et lieu de véritables actions concrètes indispensables aujourd'hui, sur 5 ans renouvelable.
- Nous soutenons : La demande des agriculteurs pour la création d'un PSE. Paiement pour services environnementaux : pour tous les agriculteurs du Conflent toutes filières, toutes tailles et tous statuts confondus.
- Nous soutenons : Un soutien total aux investissements liés à l'usage vertueux de l'eau
- Nous soutenons : L'accompagnement et l'étude des pratiques du Conflent pour les améliorer et les diffuser.
- Nous soutenons : Une dérogation sur la réforme du RSA pour les agriculteurs.
- Nous soutenons : La demande des agriculteurs à revenir sur les mesures pénalisant le pastoralisme. Le pastoralisme doit valoriser tous les espaces sans contrainte de chargement.
- Nous entendons leur requête face à la lourdeur des démarches administratives.

L'ensemble du conseil municipal formule le vœu ferme et vigoureux que la France, qui a bâti sa grandeur sur sa puissance agricole, reste respectueuse de la nature essentielle et vitale de son agriculture. Que le gouvernement mette tout en oeuvre à Paris comme à Bruxelles pour protéger l'agriculture française de toutes les agressions commerciales, administratives et politiques"

Face à la gravité et l'urgence de la situation, Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré décide:

- D'ADOPTER la présente motion.
- DE PUBLIER la présente motion auprès des services de l'état, de son public, et des agriculteurs.
- DONNE pouvoir au maire pour l'application de cette décision



Situation hydrologique et Restrictions

Dès septembre 2022, la Préfecture a classé le secteur du Conflent en niveau alerte renforcée concernant la situation hydrologique. Cette classification s'appuie sur les bulletins de situation hydrologique qui décrivent la situation quantitative des milieux aquatiques (pluies efficaces, débits des cours d'eau, niveau des nappes d'eau souterraine, état de remplissage des barrages-réservoirs). Depuis le 09 mai 2023, le Conflent est classé en **niveau crise** et le déficit de pluies comme de neige sur les hauteurs ne laisse pas présager pour le moment un retour à un niveau inférieur d'alerte. De nouvelles restrictions sont à attendre, toujours dans l'objectif de garantir l'accès à l'eau potable à la population.

Restriction d'eau

Notre commune est classée en niveau **CRISE** par la Préfecture. Des mesures d'interdiction de certains usages sont en vigueur (voir image).

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au moment où le canal de Bohère vient d'être mis en eau et où, avec le retour prématuré des beaux jours, les habitants se questionnent sur les possibilités de planter et d'arroser un potager ou de remettre en fonctionnement leurs installations estivales, voici un rappel sur les restrictions en vigueur. En effet, les derniers arrêtés préfectoraux renvoient aux précédents et il n'est plus toujours aisé de retrouver le détail.

Premier rappel concernant le **type de ressources d'eau concernées par les restrictions** :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 13 juin 2023 prorogé depuis jusqu'au 5 avril 2024 "Sauf mention expresse, les restrictions ou interdictions s'appliquent sur les ressources issues des réseaux d'eau potable ou de prélèvement dans les cours d'eau, des nappes d'accompagnement, des prélèvements dans les nappes souterraines ou des prélèvements dans les retenues déconnectées du cours d'eau en période d'étiage."

Concernant les restrictions d'usage pour les particuliers dans les secteurs classés en zone crise, l'article 6 précise que **sont interdits** :

- Le nettoyage des terrasses, des façades, toitures et voiries ne faisant pas l'objet de travaux.
- Le lavage des véhicules en dehors des stations de lavages professionnelles et équipées d'un système de recyclage de l'eau.
- Le remplissage et l'appoint des piscines et bassins à usage privé (maison individuelle, gîte, copropriété, meublé de tourisme). Sauf premier remplissage en cas de menace de l'intégrité du bassin pour les constructions de bassin engagées avant le 9 mai 2023.
- La vente, la cession, la location ou la pose de nouveaux bassins par les particuliers.
- L'arrosage des potagers. Dans les communes mettant en œuvre un plan d'action fondé sur la charte d'engagement entre l'Etat et l'association départementale des maires, le maire peut autoriser par arrêté l'arrosage des potagers à usage vivrier dans certaines conditions





Pour Clara-Villerach, le Conseil Municipal avait pris le 28 juin 2023, suite à signature de la charte, l'arrêté suivant :

“L'arrosage des potagers ou jardins familiaux vivriers destinés à l'autoconsommation familiale, uniquement sans revente, est possible sur le territoire communal uniquement via un canal et dans le respect des tours d'eau actuels.

De manière générale l'arrosage doit être effectué de manière raisonnée pour préserver la ressource en eau, en privilégiant les eaux récupérées (eaux de pluie et eaux domestiques recyclées) qui sont libres d'emploi.”



L'arrêté du 11 novembre 2023 (article 2) apporte une modification et **autorise les particuliers** comme les communes à arroser les arbres et arbustes, plantés en pleine terre, sous réserve de la mise en place d'un paillage végétal. Cette disposition est prorogée jusqu'au 5 avril 2024 sous réserve de nouvelles restrictions.

Canal de Bohère

Restriction et calendrier d'ouverture

En raison de la faiblesse de la ressource en eau, en concertation avec l'ensemble des canaux du Conflent et dans l'attente des nouveaux seuils et directives attendus pour mi-mars, le canal de Bohère sera ouvert deux tours sur trois à partir du 12 février (chaque tour ayant une durée de 7 jours et 16 heures). Le calendrier et les actualités du canal sont à retrouver sur le **Panneau Pocket** du Syndicat intercommunal du Canal de Bohère.





Une réunion citoyenne pour de nouveaux projets

Le 9 février, une quinzaine d'habitants ont répondu présents à l'invitation de la municipalité à participer à la réunion citoyenne sur le thème des futurs projets pour notre commune. Ils et elles sont venus échanger et proposer leurs idées dans la convivialité et la bonne humeur.

Nous leur avons proposé de réfléchir autour de trois grands thèmes : la préservation du milieu naturel et du patrimoine, l'aménagement de nos villages et enfin le vivre-ensemble et l'accueil.

En petits groupes puis en assemblée, les participants ont pu s'exprimer librement et construire ensemble de nombreuses propositions. La deuxième partie des échanges a permis d'identifier collectivement quelles propositions relevaient plutôt des attributions de la municipalité, celles qui devaient être élaborées en concertation entre l'équipe municipale et les habitants et celles qui relevaient plutôt d'initiatives directes des habitants ou des associations des villages.

Nous relevons que les habitants de Clara présents ont exprimé leur attachement et leur souhait de voir se multiplier les temps et espaces de convivialité.

Préserver le milieu naturel

- Faire une reconnaissance de l'espace forestier et favoriser le ramassage du bois mort
- Prendre attache auprès des éleveurs pour le débroussaillage
- Inciter chacun à installer un récupérateur d'eau de pluie sous sa toiture
- Acquérir, rechercher des friches pour installer des jardins partagés, des poulaillers...
- Organiser des chantiers participatifs : nettoyage des cours d'eau, élagages, faire du bois, mutualisation de matériel
- Créer des panneaux info patrimoine, faune et flore locales, histoire de la chapelle
- Organiser une simulation incendie dans les villages et anticiper les gestes à adopter
- Communiquer sur le lieu des battues pour pouvoir se promener sereinement (avec ACCA)

Aménager nos villages

- Penser la végétalisation en vue de la sécheresse, adapter les choix à la situation (plantes grasses, olivier...)
- Créer un système, une plateforme, une application de covoiturage
- Reprendre le rdv du dimanche matin sur la place quitte à investir dans une caravane, une roulotte que nos artistes customiseraient, pour, sous forme associative, organiser des petits déjeuners etc...
- Goudronner ce qui en a besoin
- Penser des endroits sans stationnement
- Installer des tables sur le terrain à côté du préau à Clara
- Faire appel à des artistes (du village ou autre) pour des embellissements
- Faire vivre le parcours santé en y organisant des événements
- Mettre en place une borne de réparation vélo
- Installer une signalétique pour les toilettes publiques
- Installer certains lampadaires solaires avec détecteurs

Se rencontrer, accueillir

- Remettre en place le marché, le pain pour un moment chaleureux et pour accueillir.
- Créer un lieu pour vendre des produits des producteurs, présenter les œuvres des artistes, pourquoi pas au gîte en tant que bistrot de pays ?
- Organiser une Fête patronale (à la Saint Etienne pour réunir les deux villages ?)
- Référencer tous les gîtes et hébergements touristiques des deux villages
- Organiser un repas pour accueillir les nouveaux habitants des deux villages (par exemple au col de Villerach, sous la chapelle pour un pique-nique le 20 juillet)
- Recréer une dynamique dans le comité des fêtes de Clara...
- Créer un site d'échange de services et de savoir-faire avec monnaie locale virtuelle
- Se retrouver une fois par semaine ? mois ? pour des jeux de société, travaux manuels etc...



● = action projet qui relève de la municipalité

● = action, projet à co-construire entre habitants et mairie

● = action, projet qui relève des habitants et/ou associations



Un nouveau logo pour la commune !

En vue de la création du futur site Internet et parce que le l'écusson actuel ne représente pas notre commune, son dynamisme et l'avenir, il nous a paru opportun de refondre le logo en faisant appel à un graphiste professionnel.

Comment symboliser des idées, des valeurs dans un logo ?

Prenons l'exemple des JO de Paris 2024 : la lecture de ce logo consiste à analyser les éléments visuels qui composent l'image et à en dégager le sens. L'interprétation subjective des éléments de l'image qui la composent dépend du contexte, de la culture, de l'histoire, des émotions...

Dans ce logo Paris 2024, sont symbolisées trois idées :
La flamme olympique, une médaille d'or et Marianne.



Saurez-vous retrouver les éléments qui symbolisent notre commune dans ce logo ?

Le choix des élus s'est porté sur un logo riche en symboles et en valeurs. Il fallait un logo qui puisse montrer une vision dynamique de notre commune avec sa spécificité d'être composée de deux villages liés par le col de Villerach, une envie de faire commune et d'aller de l'avant.

Avez-vous tout vu ?

Le "C" de Clara est relié au "V" de Villerach, le sommet pouvant représenter le col de Villerach, le Mosquit et le Canigou. La couleur verte évoque notre milieu naturel et la forêt.

La petite boucle du "V" sang et or affirme que Clara Villerach est une commune du pays catalan mais symbolise aussi bien les habitants qui passent d'un village à un autre que le dynamisme d'une commune prête à gravir les défis de demain.

Le point sur le flanc gauche représente la chapelle Saint Etienne adossée à la montagne. C'est aussi le point du "i" qui relie nos deux villages catalans Clara i Villerac.

Un logo qui peut être décliné en différents formats

En format paysage, pour la banderole du site Internet par exemple

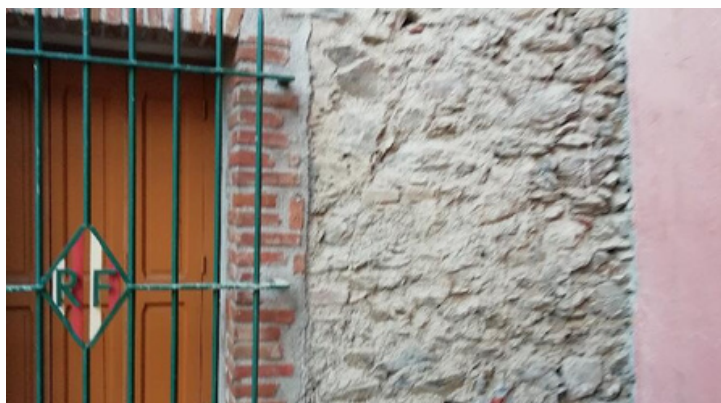
Avec un sous-titre, pour annoncer des événements, en fonction de l'actualité...

Une version en catalan, qui ne pouvait pas être légalement la version officielle



Adoption lors d'un Conseil Municipal

Le choix du logo n'a pas fait l'unanimité des élus. Une majorité s'est prononcée en sa faveur lors de la Commission des affaires générales. Il faudra maintenant qu'il soit adopté lors d'un Conseil municipal.



Travaux réalisés

- Ravalement de la façade de la mairie et scellement de la boîte aux lettres dans le muret
- Rénovation des toitures des bâtiments communaux avec changements de tuiles à Clara et Villerach
- Peinture au sol (chaussée, parking, dos d'âne) à Clara
- Réfection de la chaussée sur le chemin communal El Sola Roig à Villerach

Urbanisme

Permis de construire : Mme Dumoulin Nathalie au 7 rue des Mimosas à Villerach pour la construction d'une maison individuelle, de deux ateliers et d'un garage.

Préemption sur un terrain à Villerach

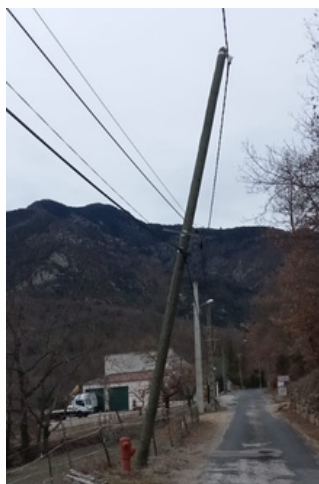
Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, une délibération a été prise à l'unanimité pour préempter la parcelle C442 à Villerach appartenant aux consorts Marsal. L'offre de vente était affichée dans l'agence immobilière La Forêt à Prades au prix de 8 000 €. L'équipe municipale souhaite par cet achat protéger les abords de l'église Saint Sylvestre, valoriser et préserver le patrimoine de la commune par la renaturation du lieu, et permettre l'accès au cimetière par un stationnement réglementé et limité, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Parc Naturel Régional

Lors d'une Commission des affaires générales, les élus ont décidé de faire entrer la Commune dans le périmètre d'étude en lien avec la révision de la charte du PNR. Faire partie de ce périmètre nous permet de participer au diagnostic et aux échanges avec les communes membres pour une éventuelle intégration de notre territoire dans le PNR Pyrénées catalanes.

La décision d'intégrer ou non le territoire du PNR n'interviendra qu'en 2029.





FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE : 31 janvier 2026

PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE AU PLUS TARD en janvier 2027 !

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique.

Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard en janvier 2027 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

Fête de la nature 2024

Les oiseaux, grandeur nature

L'édition 2024 de la commune se précise. La Commission environnement de la Commune s'inquiète de la raréfaction des oiseaux dans notre environnement.

Petits et grands amoureux de notre nature, bloquez dès à présent les dates du we 25 et 26 mai dans vos agendas afin de profiter des différents ateliers qui vous seront proposés par la Commission environnement (ateliers enfants, tout public...). Si des ornithologues amateurs ou d'autres passionnés du thème souhaitent se joindre à cet événement, rapprochez-vous de Simon à Clara ou de Marie à Villerach. Le programme est en cours de conception et promet d'être savoureux.





Interdiction de tout brûlage et obligations légales de débroussaillage

Des avertissements sont émis régulièrement par la préfecture relayés sur *Panneau Pocket* pour prévenir du risque important d'incendie. Il est rappelé que tout brûlage de végétaux est interdit. Nous rappelons aussi que le débroussaillage est une obligation pour protéger ses biens et ceux d'autrui. De nombreux habitants ont commencé des chantiers autour de leur habitation pour débroussailler et maintenir en état débroussaillé, et ce pour casser les chaînes du feu. Il est rappelé :

- Le territoire de notre commune est entièrement concerné par l'obligation de débroussaillage.
- **Votre propriété se situe en zone "urbaine"** : Vous avez obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment.
- **Pour les propriétés qui se situent en zone "non urbaine"** : C'est aux propriétaires des habitations de réaliser le débroussaillage autour de leur habitation sur un rayon de 50 m. Si le rayon de 50m autour de l'habitation concerne des parcelles appartenant à d'autres propriétaires, un courrier de demande d'autorisation doit leur être envoyé (modèle téléchargeable sur le site [prévention-incendie66.com](https://www.prevention-incendie66.com)). Si le propriétaire refuse, il s'expose à prendre lui-même en charge la responsabilité de débroussaillage.
- Les voies d'accès aux propriétés bâties doivent être dégagées de toute végétation selon un gabarit de sécurité de 4m de large sur 4m de hauteur pour garantir l'accès aux véhicules de secours.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site <https://www.prevention-incendie66.com>. Vous saurez, grâce à la cartographie dynamique des secteurs soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), la zone dans laquelle se situe votre habitation.

Retour du frelon asiatique : C'est le moment de mettre en place vos pièges

Au printemps, le piégeage a pour but d'éliminer les fondatrices (février à mai). Les pièges peuvent être réalisés avec des bouteilles en plastique. L'appât est constitué d'un mélange liquide de bière 1/2, vin blanc 1/2 et d'un trait de sirop de fruit rouge. Des cadavres de frelons seront laissés dans le piège pour attirer les autres individus. Il est important d'employer les pièges les plus sélectifs possibles, permettant aux petits insectes de s'échapper. Pour plus d'informations, contactez *Vapeur* au 06 19 12 96 56

Le tri, encore un effort !

La Communauté de communes Conflent Canigó réalise régulièrement avec le SYDETOM des relevés d'échantillons des bacs jaunes. De manière générale, on constate que près d'un tiers des bacs comportent des erreurs : bacs souillés par des objets et des sacs d'ordures ménagères, emballages jetés dans des sacs ou emboîtés... Tous ces déchets ne seront pas recyclés mais détournés vers l'usine d'incinération.

Soyons vigilants et consciencieux ! La planète vous remercie.

STOP
Votre argent part en fumée !

2 MILLIONS d'euros jetés dans la poubelle jaune !

Le bac jaune est exclusivement destiné aux emballages ménagers et aux papiers, triezy-les :

>

Non emboîtés
(La technologie actuelle ne sait pas trier différentes matières emboîtées)

>

Sacs d'Ordures Ménagères interdits

>

En vrac et non dans des sacs
(Par sécurité les sacs ne sont pas ouverts)



Rencontre avec...

Yves Garcia, Villerach et Simon Moliner, Clara Responsables des composteurs collectifs



Yves Garcia ne comprend toujours pas ce qui lui a pris d'aller vivre 23 ans à Paris en tant qu'architecte réseau chez un opérateur téléphonique, alors qu'il ne rêvait que de nature. Il a bien trouvé une forêt près de sa petite maison de Gretz-Armainvilliers. Mais ce n'était pas l'odeur, les couleurs ou la chaleur de son pays de cœur. Le stress et la pression du travail lui coûtent cher, il ne lui en faut pas plus pour prendre sa retraite dans le sud près de sa famille qui habite Los Masos et Prades. C'est en 2013 qu'il vient souffler à Villerach, rue de La fontaine, face à la montagne et aux chênes verts avec le petit canal qui coule à ses pieds. Il prend soin de sa santé et de son petit coin de paradis. Vous apprécierez vous y promener, il aménage les abords de sa maison, la rue et le canal de Bohère avec ses doigts d'artiste : une table en haut, une sculpture par-ci, un banc par-là et des plantes et des fleurs par centaines. Il remporte son premier prix de dessin à 8 ans. Pas étonnant qu'il ait gagné cet hiver le jambon de Noël. Il participe chaque année à l'exposition des artistes de Clara-Villerach. Il a fait don à la commune de certains de ses tableaux exposés à la salle des fêtes et à la mairie.

Toujours prêt à donner un coup de main à Louis vous le croiserez souvent dans les rues de Villerach. D'ailleurs, c'est le gardien des clés de l'église Saint Sylvestre. Allez toquer chez lui pour qu'il vous fasse une visite commentée du lieu.

Comme il a le pouce vert, il est devenu le conseiller de la municipalité sur le choix des plantes proposées par le CD66 pour les journées de plantations citoyennes. Il déplore que peu d'essences proposées résisteront à la sécheresse et se désolent de voir la flore en souffrance. Il continue tant bien que mal à prendre soin de ses plantes et à cultiver son petit potager.



C'est exactement ce qui a convaincu Simon : acheter à Clara cette petite maison de pierres où il y avait tant à faire, oui mais parce qu'il y avait ce lopin de terre en contre-bas. Produire ses propres légumes, travailler la terre, le vivant, c'est ce qui l'anime. Son chapeau de paille et la brindille à la bouche, on pourrait le croire sorti d'une BD. Pas exactement, il a vécu ici et là dans quelques grandes agglomérations, Marseille, Barcelone, Lyon, Grenoble et Bruxelles. C'est parce que sa famille est Colliourenque qu'il vient depuis toujours dans les PO. C'est dans ce département qu'il a souhaité vivre à partir de 2015 près de la montagne, de la nature, à quelques coups de pédales de Prades. Depuis, il y travaille pour Terre de liens, une association pour l'aide à l'installation paysanne. A la belle saison, il aime accompagner et aider les bergers en estive.

Fervent défenseur de la mobilité douce, du respect de la nature, il est membre actif de la commission environnement de la commune. Il collabore à l'organisation de la fête de la Nature sur les deux villages, initie les chantiers de nettoyage des rivières et a participé à l'élaboration du sentier de randonnée du bicentenaire. Ayant suivi une formation sur la mise en œuvre et la gestion de composteurs collectifs à Bruxelles, il a été estampillé "maître composteur" et a œuvré dans une association qui promeut le cycle vertueux du compostage.

Il était évident qu'Yves et Simon soient les responsables des composteurs collectifs de leur village respectif. Ils surveillent que les déchets organiques soient dans les meilleures conditions pour se décomposer (humidité, proportions des matières...) afin de récolter au bout de quatre mois le précieux produit : cet or noir, le véritable, celui qui enrichit la terre en nourrissant la multitude d'êtres vivants qui y logent (de la plus petite bactérie, aux collemboles, vers et autres cloportes). C'est cette faune invisible qui apporte la matière dont ont besoin les végétaux, qui retient l'eau et qui régénère les sols. C'est une autre vision, aux antipodes de l'agriculture conventionnelle qui ne prend pas en compte ses impacts négatifs dont hériteront les futures générations. Les produits phytosanitaires (engrais chimiques, pesticides...) détruisent la vie, rendent les sols inertes, s'infiltrant dans les nappes, empoisonnent les cours d'eau et nos captages d'eau potable... sans parler de l'impact sur notre santé.

Considérant le coût énergétique, les émissions de CO₂, il est impensable de ne pas profiter de nos déchets organiques localement plutôt que de les acheminer à l'incinérateur à des dizaines de kilomètres.

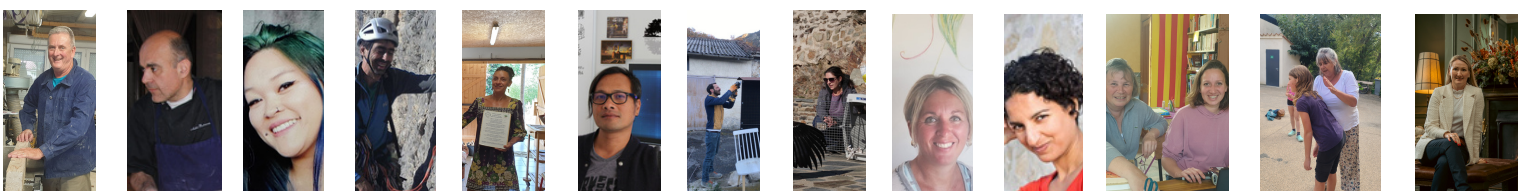
Vous l'aurez compris, nous avons tout à gagner à composter.

Sachez que la récolte du compost se fait collectivement : on tamise, on échange, on partage, on boit un coup et on repart le cœur léger et la brouette pleine.

Alors, n'hésitez plus à répondre à l'appel du compost !



Si vous êtes un professionnel du village (artisan, acteur économique...), un bénévole dans une association et que vous souhaitez faire connaître votre entreprise ou votre association via ce bulletin municipal, rapprochez-vous de vos élus.





VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

Carnaval

Clara-Villerach sera représentée au défilé du Carnaval qui aura lieu à **Prades le 3 Mars prochain**.

Cette année Clara-Villerach part aux JO en petit train jaune. Un char a été construit par des bénévoles de la commune que nous remercions et plus particulièrement Dominique, Patrice et Sandrine pour leur engagement dans ce projet. Tous les participants sont les bienvenus pour un départ **le 3 Mars à 13h30 de la salle des fêtes de Villerach**. Nous encourageons celles et ceux qui souhaitent défiler derrière le char, d'avoir une tenue déguisée en rapport avec le thème.

Budget participatif

Vous avez jusqu'au **29 février** pour choisir votre projet préféré entre :

la fresque/street-art rural, les percolateurs, la machine à granités, le jardin et poulailler partagés, l'échelle à Villerach, le panneau pour le covoiturage et le kit karaoké

Le boulanger passera aussi à Clara

Afin de ranimer les rencontres du **dimanche matin** autour d'un café, sollicitation issue de la réunion citoyenne, nous vous proposons, dans un premier temps, de venir acheter pain frais et viennoiseries **à 9h30, place de la République à partir du 10 mars**. Afin que cela perdure, il faudrait qu'un maximum d'habitants intéressés passent une commande régulière. La première commande (10 mars) sera regroupée par Patrick Marcel. Ensuite les habitants pourront s'arranger directement avec le boulanger. Du pain et des viennoiseries en surplus pourront satisfaire dans la limite des disponibilités les autres villageois. La carte des pains et d'autres informations sont à retrouver sur **Panneau Pocket**.



Médiathèque

La médiathèque vous propose deux rendez-vous à venir:

Le **vendredi 29 mars de 18h à 20h** un escape game (2ème édition).

Le **samedi 20 avril de 10h30 à 12h30** la fête de la Sant Jordi

Le fantôme et le fossoyeur

Depuis quelques temps, les habitants de Clara manifestaient un certain émoi lorsqu'en remontant chez eux après le coucher de soleil ils devaient longer le cimetière de la ville. Certains préféraient carrément - sans toutefois le crier sur les toits - faire le long détour par le chemin dels Brolls ou même par celui de Fenollix. Les plus audacieux, les "libres-penseurs", haussaient les épaules, mais cependant allongeaient le pas. Quant aux Prédéens, ils ne dépassaient, ils ne dépassaient pas l'Estricadou, sitôt la nuit venue. Pourquoi ?...

Extrait des *Anecdotes* de Jean Ner, ouvrage à découvrir et à emprunter à la médiathèque Espérance.

Association Sempre Endavant

Samedi 2 mars : repas et soirée carnaval à Villerach, avec réservation

Dimanche 31 mars : chasse aux trésors de Pâques dans les ruelles de Villerach

Lundi 01 avril : omelette Pascale à la salle des fêtes de Villerach

Dimanche 5 mai : sortie à bord du train jaune

Information paroissiale

Une messe sera célébrée à l'église de **Clara le samedi 2 mars à 16h**.

Alan et William

Nous souhaitons la bienvenue aux petits Alan et William nés le 10 janvier 2024 au foyer de Anaïs et Mickael Yobou Yobou.

